



LE LIEU

La formation se déroulera en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Etablissement Public Territorial
de Saint-Barthélemy
Centre Elvina - 57 chemin des
sables - Saint-Jean
97133 Saint-Barthélemy
Tel : 05 90 27 12 55
formation@cemstbarth.com
www.cemstbarth.com

Siret : 130 004 708 00033
N° d'activité : 95 9700165497

FORMATION REDUITE A LA SECURITE DES SPECTACLES



LA FORMATION

Organiser des spectacles vivants implique de nombreuses responsabilités en matière de sécurité, de réglementation et de gestion des risques. Cette formation permet aux exploitants de lieux de spectacles de maîtriser leurs obligations légales, de garantir la sécurité du public et des équipes, et de répondre aux exigences nécessaires à l'exercice de leur activité. À travers des apports concrets et des études de cas, les participants acquièrent les compétences indispensables pour organiser des événements dans un cadre conforme et sécurisé.



LES OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre réglementaire applicable à l'organisation de spectacles vivants.
- Assurer la sécurité du public et appliquer les règles de sécurité incendie propres aux lieux de spectacles.
- Identifier leurs responsabilités civiles, pénales et sociales en tant qu'exploitants.
- Prévenir les risques professionnels et contribuer à la santé et à la sécurité des travailleurs.



METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Outils :

- Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint
- Equipement de nettoyage, ménage et entretien (balai, literie...)
- Equipement de maison (lit, télévision, penderie, salle de bain...)
- Support de cours

Méthode :

Le formateur alterne efficacement apports méthodologiques, exercices pratiques et opérationnels et études de cas. Les stagiaires reçoivent des fiches méthodologiques.

Participants

Minimum : 6
Maximum : 12

Durée :

La formation se déroule
sur 14h
soit 2 jours



PROGRAMME



CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTI-PROFESSIONNELLE
— Saint-Barthélemy —

PROFIL FORMATEUR

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie.

PUBLIC CONCERNÉ

Exploitants de lieux de spectacles, dirigeants d'établissements CHR organisant plus de six représentations par an, responsables d'événements culturels, gestionnaires de salles de spectacles et toute personne amenée à exercer les fonctions d'entrepreneur de spectacles vivants de première catégorie.

PRÉ-REQUIS

Fournir une attestation mentionnant la catégorie d'ERP de votre établissement.



PROGRAMME

MODULE 1 : CADRE REGLEMENTAIRE DES SPECTACLES VIVANTS

- Réglementation applicable aux exploitants de lieux de spectacles.
- Obligations légales et responsabilités de l'organisateur.
- Déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants.

MODULE 2 : LA SECURITE INCENDIE DANS LES LIEUX DE SPECTACLES

- Réglementation incendie des ERP.
- Organisation de la sécurité incendie.
- Mesures de prévention et gestion des situations d'urgence.

MODULE 3 : L'ACCUEIL DU PUBLIC ET LA GESTION DES RISQUES

- Sécurité des spectateurs.
- Identification et prévention des risques liés à l'exploitation du lieu.

- Gestion des incidents et des accidents.

MODULE 4 : LES OBLIGATIONS SOCIALES ET LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Principales dispositions du Code du travail.
- Santé et sécurité au travail.
- Principes généraux de prévention et analyse des accidents du travail.

MODULE 5 : LES OBLIGATIONS D'EXPLOITATION

- Gestion administrative et réglementaire du lieu.
- Ressources et outils de la profession.
- Plateforme nationale des cafés-cultures et dispositifs d'accompagnement.



VALIDATION

Contrôle des connaissances sous forme de QCM.



FINALITE

- **Attestation de fin de formation**

Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification QUALIOP1 de l'établissement.

Cette attestation permet de justifier de la condition de formation requise dans le cadre de la déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants de première catégorie. La déclaration d'activité doit être renouvelée tous les 5 ans.

LE COÛT ET LA DATE

La tarification et la date sont disponibles sur notre site internet. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financements de vos actions de formation. Le Centre de Formation de la CEM vous accompagne dans vos démarches.

Formation adaptable aux personnes en situation de handicap. Veuillez contacter la référente handicap Alexia Louis au 05 90 27 12 55 ou par mail à : alexia.louis@cemstbarth.com.



Pour vous inscrire, nous vous invitons à compléter le bulletin d'inscription sur le site internet de la CEM :

<https://www.cemstbarth.com/fr/inscriptions.php>